

Monsieur le Directrice Académique, Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée d'Ille et Vilaine,

Notre fédération souhaite attirer votre attention sur un mal-être persistant et croissant au travail pour les personnels de notre département, comme en atteste le Registre Santé et Sécurité au Travail. Ainsi, depuis le début de l'année scolaire 294 fiches ont déjà été rédigées dont 201 par des agents exerçant dans le premier degré et 93 par des agents du 2nd degré. Cette situation doit nous alerter sur la dégradation des conditions de travail dans les établissements.

Dans le premier degré, de nombreuses de fiches témoignent toujours de la souffrance de nos collègues en lien direct avec les situations d'inclusion scolaire systématique qui deviennent très problématiques et génèrent de graves problèmes de santé et de sécurité pour les agents (mais également pour les élèves). Le manque de place en établissements sociaux et médicaux-sociaux dans notre département exacerbent encore cette problématique générale à l'échelle nationale.

Les registres mettent aussi en exergue le manque criant d'AESH (encore 80 démissions pendant l'été). Les conditions de rémunération et de travail de ces personnels ne sont certainement pas étrangères aux difficultés de recrutement. Ce manque d'AESH a des répercussions directes sur les conditions de travail de tous les personnels, obligeant chaque école ou établissement à « des bricolages » pour pallier les manques.

Nous ne cessons d'alerter sur les problèmes que pose le manque de structures d'enseignement spécialisé, et sur l'incapacité structurelle à concilier la nécessité d'accueillir tous les enfants à l'École et celle de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Les élèves concernés sont ainsi privés de leurs droits à une scolarité adaptée à leurs besoins.

Aussi, la FNEC FP-FO réaffirme ses revendications en opposition avec l'acte 2 de l'école inclusive qui aggravera encore les choses. Nous exigeons :

- un enseignement spécialisé de qualité et à hauteur des besoins avec non seulement le maintien des places existantes mais également le renforcement des structures et l'augmentation du nombre de places dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux ;
- le recrutement à hauteur des besoins d'enseignants spécialisés et d'AESH avec un statut de fonctionnaire et un vrai salaire ;
- l'abandon de la transformation des PIAL et de leur évolution vers les PAS qui détériorera encore les conditions d'exercice des AESH et par conséquent les conditions de travail de tous les personnels (sans parler de la détérioration du service public d'éducation pour les élèves et les conséquences sur le climat scolaire) ;
- l'abandon de la mise en place des dispositifs tels que DAR (Dispositif d'Autorégulation) qui ne remplaceront jamais les compétences des personnels spécialisés.

La profession va mal car les demandes ou les décisions ministérielles ne répondent pas aux besoins sur le terrain. Pire, ces demandes engendrent une dégradation des conditions de travail pour tous les personnels : la mise en place d'évaluation des élèves et indirectement des professeurs à chaque niveau de classe de la maternelle à la 3ème, la délégation de compétences de la loi Rilhac (Adage, pHARe, ...), les effets néfastes (autant pour les personnels que pour les élèves) de l'application du « choc des savoirs », le retour en force du Pacte, les contrats hybrides imposés aux enseignants contractuels, des professeurs TZR ou contractuels affectés sur trois établissements avec des distances importantes à parcourir, la suppression de postes d'AED alors que les vies scolaires sont dans le rouge, le new management public, le manque criant de moyens humains dans les établissements scolaires comme dans les services, ... Nos collègues ne supportent plus cette situation !

Les personnels revendiquent des moyens pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions !